

BULLETIN MUNICIPAL

SAINT-AIME-DES-LACS

RÉDACTEUR ET ÉDITEUR : MARC-ANDRÉ LUSSIER

20 juillet 2016
Volume 2, numéro 3



Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs 119, rue Principale Saint-Aimé-des-Lacs, QC G0T 1S0
Téléphone : (418) 439-2229 - Télécopieur : (418) 439-1475 - Courriel : info@saintaimedeslacs.ca
Site Internet : www.saintaimedeslacs.ca

Mot de la mairesse

Par Claire Gagnon

CHERS CITOYENS, en cette période estivale permettez moi de vous souhaiter un bel été à la hauteur de vos attentes.

Soyez assurés que votre Conseil met tout en œuvre pour vous donner les meilleurs résultats possibles pour vous satisfaire. Toutefois, vous comprendrez qu'on ne peut pas exécuter toutes vos doléances en deux ans et demi de mandat, mais soyez assurés que plusieurs représentations sont faites et vont être faites, tant du côté politique, administratif et soyez assuré que nous remplirons nos obligations de notre mieux et de façon équitable.

Vous servir est pour moi un réel plaisir et je continuerai à le faire avec respect et conviction car je sais très bien que je suis entourée d'une équipe de conseillers, conseillères qui ont à cœur l'avancement de notre Municipalité.

Et je ne voudrais passé sous silence l'excellent travail de nos employés municipaux.

Un merci spécial à notre maire suppléant M. Marc-André Lussier pour vous procurer ce bulletin municipal.

BONNE FIN D'ÉTÉ ET SOYEZ PRUDENT ET CONTINUEZ À NOUS AIDER DANS LE BÉNÉVOLAT ET VOS ACTIONS COMMUNAUTAIRES.

Règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés.

Lors de sa réunion du 6 juillet dernier, le Conseil municipal a adopté le règlement # 333 visant l'utilisation des armes et l'utilisation de l'eau de l'aqueduc municipal.

Utilisation d'armes

En bref, ce règlement interdit l'utilisation d'une arme à feu, à air comprimé ou pourvue de tout autre système de propulsion dans un rayon de 150 mètres d'une habitation ou d'un bâtiment. L'amende est de 200 \$.

Utilisation de l'eau potable

Comme l'eau de l'aqueduc est en quantité limitée et à un cout non négligeable, l'utilisation de l'eau en provenance de l'aqueduc municipal pour fins d'arrosage de pelouses et jardins est défendue à l'exception des périodes suivantes:

Numéro civique	Jours	Heures
Pairs	Mardis & samedis	19 h à minuit
Impairs	Lundis & vendredis	19 h à minuit

Pour plus de détails concernant les nouvelles pelouses, le remplissage de piscine et le lavage des autos, des bâtiments et des véhicules récréatifs, veuillez contacter le bureau municipal.

• Centre aimélaquois; Rampe pour handicapés

Le Conseil municipal a approuvé la reconstruction de la rampe d'accès au Centre Aimélaquois afin de la rendre conforme. Les travaux seront exécutés par l'entreprise Pointco de Clermont.

• Programme PAIR, un rappel

En décembre dernier, nous vous avons parlé du programme PAIR pour les aînés. Ce programme est un service gratuit et personnalisé d'appels automatisés qui joint les aînés pour s'assurer de leur bon état de santé. Les abonnés reçoivent ces appels à des heures prédéterminées, une ou plusieurs fois par jour. Si l'abonné ne répond pas, une alerte est lancée. Une vérification est systématiquement enclenchée par les responsables du système afin de vérifier si l'abonné est en détresse.

Quiconque désire adhérer à ce programme peut s'inscrire en contactant le responsable du programme, **M. Hugues Girard**, au **418.439.6473**.

• Résidence pour aînés

Dans le cadre de notre démarche Municipalité amie des aînés (MADA), nous avons effectué un sondage auprès des aînés afin de faire ressortir leurs besoins en service de tout genre. Ce sondage a démontré un intérêt pour une résidence pour aînés à St-Aimé-des-Lacs. Quoiqu'il y ait déjà eu dans le passé une tentative de projet, celle-ci a avorté principalement dû au coût de l'offre.

Le comité MADA revient à la charge avec une autre offre possible. En effet, un organisme à but non lucratif (OBNL) est disposé à étudier un projet d'implantation d'une résidence à loyer modique dans notre région. Pour lancer cette démarche, nous avons besoin de connaître l'envergure des besoins, c'est à dire principalement le nombre d'individus qui seraient prêts à utiliser un tel service.

Dans un premier temps, nous demandons aux intéressés de se faire connaître en donnant leur coordonnées au bureau municipal. Par la suite, nous rencontrerons tous et chacun pour vérifier leurs besoins.

Cette démarche, sans engagement de part et d'autre, a pour but d'évaluer la pertinence et l'ampleur du projet potentiel.

• Lancement de la Politique familiale 2016-2020

Par **Nadia Dufour**

Malgré une température incertaine, plus de 100 personnes ont participé à notre fête familiale le 10 juillet dernier dans le cadre du lancement de la politique familiale 2016-2020. Cette journée a été rendue possible grâce au « Programme structurant améliorant les milieux de vie de la MRC ». Cette subvention versée au Centre récréatif Aimélaquois a permis aux organisateurs d'offrir aux citoyens de St-Aimé-des-Lacs une journée pleine d'activités gratuites. Un gros merci à nos organisateurs **Jo-Annie Boulianne, Marilyn Raïche, Catherine Couturier, James Dufour et Nadia Dufour** et à tous les commanditaires et bénévoles qui ont œuvré toute la journée soit aux fourneaux, à la sécurité des jeux gonflables, à la musique, au maquillage, à la tente de lecture et à la photographie pour rendre cette journée mémorable. Merci aux citoyens d'avoir participé en si grand nombre!



Les organisateurs **Jo-Annie Boulianne, Marilyn Raïche, Catherine Couturier, James Dufour et Nadia Dufour**. On reconnaîtra aussi certains des bénévoles comme **Jeannette Dufour, Bruno Simard et Serge Lavoie**

Le Rodéo est maintenant du passé; Vive le Triathlon de Charlevoix!

Avez-vous pensé à ce que vous ferez la fin de semaine du 30 juillet? Eh bien, je vous propose un événement hors du commun, qui est maintenant une notoriété et qui attire une foule enthousiaste année après année. C'est le **Triathlon de Charlevoix**; bel événement pour venir exercer vos poumons en encourageant les centaines de participants.

Pour vous mettre en appétit, nous reproduisons ci-après un communiqué de **Stéphane Charest**, président et responsable des communications du **Triathlon de Charlevoix**.

« La 13e édition du triathlon de Charlevoix arrive à grand pas! Le 29, 30 et 31 juillet, plusieurs activités se dérouleront sur le site de la Base de plein-air du lac Nairne à St-Aimé-des-lacs.

Samedi le 30 juillet, des nageurs en eau libre de partout au Québec participeront à la Traversée du lac Nairne, un parcours de 2,5 km qui se terminera à la plage de la base de plein-air. Le départ se fera à 11 h 00 et durant 90 minutes, les nageurs seront escortés de kayaks et de bateaux pour réaliser la Traversée. Suivra dans l'après-midi le 'Triathlon des enfants' accompagnés de leurs parents. Plus de 100 jeunes de 3 à 11 ans s'amuseront à compléter un triathlon conçu pour eux. Les enfants de la municipalité sont invités à s'inscrire en contactant les responsables du triathlon au numéro 418.439.0079 ou par courriel à info@triathloncharlevoix.org

Le dimanche 31 juillet, plus de 500 athlètes sont attendus pour participer aux épreuves de triathlon, de duathlon et d'Aquavélo à partir de 9 h 30. Pour cette occasion la route sera fermée à la circulation entre l'intersection de la rue Principale et du chemin du lac Nairne et ce sur 5 km, jusqu'au lac Brûlé. La circulation se fera par le rang St-Thomas. L'organisation du triathlon remercie la population pour sa collaboration.

Vous êtes donc tous invités à venir voir et encourager les athlètes sur place ou le long des parcours pour cette belle fête sportive. Pour l'occasion, le stationnement se fera obligatoirement à l'Hippodrome de la vallée avec service de navettes. »



De plus, vous aurez la chance de croiser le sourire de la vice-présidente et directrice générale, Mme Nicole Lefrançois, qui pilote une armée de bénévoles qui n'épargneront aucun effort pour faire de cet événement un moment mémorable pour tous les athlètes et les spectateurs.

Votre présence sera la confirmation du bien fondé de leur mission dont le succès rejailli sur tout St-Aimé-des-Lacs

Un danger guette les lacs du Québec

Nous vous avons déjà parlé dans notre édition précédente du **cladocère épineux**, espèce aquatique envahissante qui menace nos lacs. Comme une mauvaise nouvelle n'arrive jamais seule, voici le **myriophylle à épis**, plante aquatique exotique envahissante souvent problématique dans les lacs et cours d'eau, où il nuit aux activités nautiques comme la baignade et la navigation motorisée.



Comme la plus grande richesse naturelle de St-Aimé-des-Lacs est constituée de ses lacs, on comprendra pourquoi nous devons être vigilants pour en préserver leur qualité.

Provenant de l'Europe, de l'Asie et du Nord de l'Afrique, elle est devenue l'une des plantes aquatiques envahissantes les plus répandues en Amérique du Nord. Sa présence dans plusieurs provinces canadiennes et dans plus de 45 états américains démontre sa grande capacité d'adaptation.

L'implantation du myriophylle à épis a de nombreuses conséquences:

- Il dégrade la qualité de l'eau,
- accélère le vieillissement des lacs et
- détériore l'habitat des espèces indigènes.

Le myriophylle à épis peut atteindre plusieurs mètres de hauteur. Il peut se reproduire de façon sexuée, c'est-à-dire par la production de graines, exactement comme le font les arbres. Cependant, son principal mode de reproduction est asexué, c'est-à-dire par fragmentation des tiges. Les tiges sont coupées naturellement ou accidentellement (hélices des bateaux). Ces fragments se déposent ensuite ailleurs au fond du plan d'eau.

Chaque fragment de un centimètre ou plus peut produire une nouvelle plante!

La principale cause de son introduction est le transport par les embarcations provenant de lacs contaminés et une de ses principales causes de propagation est l'utilisation d'embarcations motorisées qui, par la coupe du myriophylle par les hélices, engendre sa dispersion dans le lac.

Les peuplements de myriophylle à épis peuvent devenir si denses que les autres espèces de plantes aquatiques présentes naturellement sont éliminées. On retrouve donc moins d'espèces de plantes aquatiques dans nos plans d'eau. Cette diminution de la biodiversité représente un appauvrissement du milieu. Plusieurs espèces fauniques sont également liées à la présence des plantes aquatiques indigènes, et plusieurs paramètres physiques et chimiques peuvent être modifiés par la présence du myriophylle à épis. Ainsi, la lumière, la circulation de l'eau et des sédiments, l'acidité de l'eau, la température, la concentration en oxygène et en phosphore sont autant de paramètres affectés par la présence du myriophylle à épis.

Pour éviter l'introduction du myriophylle à épis, il faut donc s'assurer que les embarcations provenant d'autres lacs en soient exemptes. Pour en limiter la croissance excessive, tout comme pour les autres plantes envahissantes d'ailleurs, il faut réduire les apports de fertilisants par l'aménagement d'installations septiques adéquates et la réduction de l'emploi abusif des fertilisants domestiques.

Pour s'en débarrasser, le myriophylle doit être déraciné complètement. Le couper s'avère être la pire des solutions. Il faut plutôt s'attaquer aux conditions favorables à sa croissance comme:

- éliminer l'apport d'engrais sur les pelouses qui, par ruissellement, se retrouvent dans le lac;
- bien entretenir votre fosse septique;
- planter des arbres et arbustes afin de créer de l'ombre sur les bords de lac;
- éliminer l'apport d'engrais sur les pelouses qui par ruissellement, se retrouve dans le lac;
- laver votre embarcation le plus souvent possible pour éviter de propager la plante ailleurs dans le lac ou dans un autre plan d'eau.